

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 20 avril à 19h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 avril 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUJELET Isabelle, Mme VAGINAY Héléne, M VIODRIN Jérôme, M DESBENOIT Bernard, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : M CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément remplacé par M DESBENOIT Bernard, Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M CHIGNIER Bernard à M BUTAUD Jean Charles, M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, M BERTHELIER Bruno à M HERTZOG Etienne, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, M CHENAUD Fabrice à M DESCAVE Guillaume, Mme CALLSEN Marie-Christine à AUBRET Alain, Mme DANIERE Emmanuelle à M MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean FAYOLLE (Briennon)

N°2023/N°074

OBJET : ACQUISITION FONCIERE SUR CHARLIEU - PARCELLE AI 81

M. LAMARQUE Vice-président en charge de l'économie rappelle que par délibération n°133 en date 15/09/2022 le conseil communautaire a acté la vente d'une parcelle de 3 000 m² environ à l'entreprise MALERBA sur la zone d'activités du Brionnais.

Cette parcelle est située à proximité de l'entreprise MAGNIN – rachetée en 2022 par l'entreprise MALERBA. L'entreprise MAGNIN est installée sur la parcelle 100.

Deux parcelles séparent la parcelle 100 de la parcelle à acquérir par l'entreprise MALERBA, ce sont les parcelles AI 81 et AI 136. L'une est propriété de la Commune de Charlieu (AI 81) et l'autre propriété de la Communauté de Communes (AI 136).

Pour une meilleure lisibilité foncière, il est proposé au Conseil Communautaire d'acquérir la parcelle AI 81 à titre gracieux. En parallèle, il sera créé au profit de la Commune de Charlieu une servitude de tréfonds sur la parcelle AI 81 pour les réseaux d'eaux ainsi qu'une servitude de passage sur la parcelle AI 136 afin de permettre à la commune d'accéder aux parcelles le long du Bézo qui restent sa propriété.

Également, une servitude de passage sera créée au profit de l'entreprise MALERBA sur les parcelles AI 81 et AI 136 pour une meilleure connexion entre les deux sites de l'entreprise MAGNIN.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'acquérir la parcelle AI 81 gratuitement, dire que les frais de notaire seront à la charge de la Communauté de Communes,

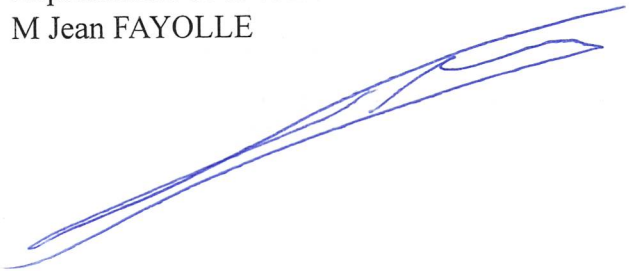
- Autorise M ; le Président à signer les actes utiles,

- Accepte les servitudes suivantes :

- Servitude de passage sur les parcelles AI 81 et AI 136 à l'entreprise MALERBA
- Servitude de passage sur la parcelle AI 136 à la commune de Charlieu
- Servitude de tréfond sur la parcelle AI 81 à la commune de Charlieu

- Dit que les frais seront imputés au budget annexe zone de Charlieu

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Briennon
M Jean FAYOLLE



Pour le Président empêché,
Le Vice-Président de la Communauté
De Communes
M Pascal DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230420-N2023-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023